Image not found or type unknown

Reprise d'un commerce en liquidation judiciaire

Par **daccord**, le **14/09/2009** à **14:54**

Bonjour,

Je me suis positionné sur un commerce qui est en liquidation judiciaire depuis bientôt 2 ans avec une proposition écrite et des garantie financière (justificatif de l'apport et accord de prêt de la banque), d'ou mes questions :

- Y a t-il un délais maximum dans le traitement d'une liquidation judiciaire étant donné que tous les deux mois une personne fait une demande de dossier sur cette liquidation et cella repousse toujours la décision final ?

- Mon engagement peut-il être rompu a tout moment et avec un simple courrier (je ne vais pas attendre 2 ans de plus, la valeur du fond, fond au soleil...) ?

Merci de votre ou vos réponses

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés